



11, Ave de Toulouse 82000

Demande d'inscription Saison Sportive 2025/2026

ASSURANCE (Réponse obligatoire)

- La responsabilité du club n'est engagée que pendant les entraînements, les compétitions et les déplacements organisés par les dirigeants.
- Le club n'est pas responsable des vols ou détérioration d'objets personnels.
- Dans le cas d'accidents lors des sorties en dehors des créneaux officiels d'ouverture la responsabilité du club ne saurait être engagée.
- La prise de la licence fédérale vous permet de bénéficier d'une assurance auprès de la MAIF (Garanties sur le site et affichées au club)
- Vous avez la possibilité de souscrire une assurance complémentaire, **la garantie I. A. Sport +** qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence (Informations sur le site et au club)
- Je souhaite souscrire. J'intègre la cotisation complémentaire de 14,15 € pour la saison sportive 2025/2026 au règlement de ma cotisation.
- Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

FICHE MEDICALE

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT AVEC LA PLUS GRANDE ATTENTION

Dans le cadre des entraînements et/ou des déplacements en compétitions :

- J'autorise le club à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer toute intervention d'urgence. En cas d'accident, mon enfant sera transporté à l'hôpital le plus proche.
- Je n'autorise pas le club à faire soigner mon enfant et je m'engage donc à prendre toute décision nécessaire.

Médicaments (Prendre connaissance de l'affichage au club « Aviron contre le Dopage »)

Je déclare avoir pris connaissance du fait que lors des déplacements, aucun rameur ne sera autorisé à prendre un médicament sans que le club en ait eu connaissance. En cas de traitement le rameur devra être porteur d'une copie de son ordonnance.

Merci de nous signaler toute maladie chronique nécessitant un traitement suivi (Asthme, etc...) :

Si l'adhérent présente un problème médical et/ou si vous souhaitez nous communiquer d'autres informations que vous jugez utiles, faites-le sur papier libre joint à ce dossier : ces informations resteront confidentielles.

Contrôle antidopage En application de l'article R.232-52 du code du sport :

- J'autorise tout préleveur agréé par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de cheveux...) lors d'un contrôle antidopage sur le mineur ou le majeur protégé désigné ci-dessus.
- Je n'autorise pas à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur le mineur ou le majeur protégé désigné ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutif d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

Allergies et habitudes alimentaires (à nous signaler impérativement : le club est amené à fournir des repas lors des déplacements) :

En adhérant au club, vous vous engagez à respecter ses statuts, son règlement intérieur, son règlement de sécurité et sa charte déontologique, ainsi que les décisions prises par son Comité directeur et son équipe technique. Les informations personnelles recueillies sont nécessaires pour votre adhésion et pour le bon fonctionnement de l'association. Ces informations ne seront en aucun cas utilisées à des fins publicitaires, ni cédées à un tiers. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données vous concernant.

Signature de l'adhérent ou du représentant légal : Montauban le

J'ai des compétences que je pourrais apporter au club en :

Nous espérons que cette année d'aviron vous apportera toute satisfaction.